

DIRECTEUR POLITIQUE :

G. CLÉMENTEAU

RÉDACTION

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

S'ADRESSER

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION

A M. C. CONSTANT LAURENT

Secrétaire de la Rédaction.

10, rue du Faubourg-Montmartre, 10.

LA JUSTICE

RÉDACTEUR EN CHEF :

CAMILLE PELLETAN

ABONNEMENTS

 Paris : 3 mois, 10 » ; 6 mois, 18 » ; 1 an, 32 »
 Départements : 3 mois, 12 » ; 6 mois, 20 » ; 1 an, 36 »
 Un an : 40 »

ANNONCES

CHER M. DOLLINGEN FILS, SÉGUY ET C^o
10, rue Grange-BatelièreAdresser les Mandats à l'Administration
10, rue du Faubourg-Montmartre, 10

DARWIN

L'événement d'aujourd'hui dépasse en importance et en retentissement les faits politiques les plus considérables, fut-ce la chute d'un ministère ou l'assassinat d'un empereur. Darwin vient de mourir. Dans le monde entier la Science va se couvrir d'un crêpe. Mais si vaste et si puissant que soit aujourd'hui le domaine des sciences naturelles, ce ne serait encore là qu'un deuil de famille. La perte de Darwin, profondément sentie par les penseurs de tout ordre et de tout degré, est plus que cela. C'est un deuil de l'humanité.

La masse lettrée commence seulement à entrevoir les innombrables conséquences de la théorie darwinienne. Et pourtant depuis Kopernic, aucune doctrine scientifique ne fut à ce point révolutionnaire. Confirmée et renforcée par les découvertes des sciences les plus rapprochées comme la biologie ou les plus éloignées comme la linguistique, elle renouvelle à son tour toutes les connaissances humaines et prépare une plus hardie, une plus vaste philosophie du monde et de la société.

Il importe peu que Darwin ait eu des précurseurs, — au premier rang desquels la France est fière de compter Lamarck, que ses contemporains méconnaissent comme aujourd'hui notre science officielle méconnaît Darwin, — sans oublier le grand, le génial, l'universel Diderot. Toutes les grandes découvertes ont été ainsi préparées par des générations de voyants. L'antiquité même ne fut pas étrangère à l'hypothèse de la variabilité des espèces. Mais en science et en politique l'honneur suprême appartient à l'homme ou au peuple chez qui l'idée nouvelle s'incarne, grandit et surgit enfin tout armée.

Il est également indifférent que le créateur définitif du transformisme n'en ait pas aperçu lui-même toutes les conséquences. Ou plutôt il serait contradictoire de s'en plaindre. Un esprit purement généralisateur et synthétique n'aurait pas en les qualités, la patience, le travail soutenu, minutieux et lent, l'érudition spéciale qui pouvait seule donner corps à la doctrine.

Pourtant il ne faut pas croire que cette réserve, cette réserve de Darwin fussent un calcul ni qu'il les servissent de voile à son indifférence. Ce grand et modeste génie avait autant que les plus hardis la conscience scientifique. C'était une âme noble et généreuse qui eût rongé de se réfugier dans ce dédain transcendantal si cher aux savants de pacotille.

Un souvenir me revient qui le fera mieux connaître. Il y a quelques années, un grand socialiste dont la puissance intellectuelle, le labeur patient, obstiné, la vaste érudition, et la méthode même offraient plus d'un rapport avec l'illustre théoricien de la lutte pour l'existence, adressait à Darwin un gros volume de profonde analyse économique, d'audacieuse critique historique et sociale. Un autre que Darwin, un moins grand, nourri comme lui dans le culte des premiers maîtres et dans le respect de Malthus, eût sans doute mal accueilli cet hommage.

Mais l'amour de la recherche désintéressée et consciencieuse, le culte supérieur de la science l'élevaient au-dessus des petites misères de ses traditions sociales et de son milieu. Il répondit en vrai savant qui honorait instinctivement tous ceux qui ne craignent pas de frayer les voies nouvelles.

D'ailleurs toute sa vie fut un modèle d'impartialité, d'intégrité scientifique. D'autres cherchèrent dans son œuvre des armes contre les tendances révolutionnaires des sociétés modernes, prétendant y voir la justification de l'inégalité sociale et de la force brute. Comme si les lois de la lutte pour la vie s'appliquaient seulement aux individus isolés d'un milieu donné et non aux groupes, aux collectivités, aux individus associés, en un mot ! Comme si à l'inégalité, fait naturel, tout le développement de l'histoire n'opposait pas l'égalisation indéfinie, tendance humaine et fait social ! Comme si enfin, l'oligarchie moderne, la ploutocratie, ne constituait pas selon l'admirable formule de D'Letourneau une sélection sociale opérant en faveur des moins forts, souvent des moins bien doués, au rebours de la sélection naturelle !

Darwin, lui, ne s'aventura jamais sur

ce terrain scabreux. Il laissa ces petits moyens de plaidoirie sociale, cette misérable et désespérante apologétique à de moins grands que lui. Sa modestie même fut sa sauvegarde.

Ailleurs, en dépit de ces périlleux essais des Pangloss de l'économie et de la politique l'instinct rétrograde discerna fort bien le caractère destructeur de la théorie transformiste. On sait quelle lutte Darwin, ainsi que ses compatriotes Lyell, Tyndall, Huxley, etc., eut à soutenir contre le fanatisme religieux de toute robe et de tout rabat.

Ce qu'on sait moins peut-être dans le grand public, mais ce que sa mort va mettre en lumière et que nous ne pourrions écrire sans que le rouge nous monte au front, c'est qu'en France — en France seulement ! la science officielle, rentée, pensionnée et décorée, après l'avoir impuissamment combattu et l'avoir presque proscrit, lui tient encore rigueur. En 1878, le plus grand naturaliste du siècle n'était pas encore jugé digne de correspondre officiellement avec notre Institut. Il meurt sans que l'Académie des sciences l'ait élevé à la première classe, au grade d'associé étranger !

L'Académie des sciences imitera-t-elle l'exemple, non de réparation, mais d'humiliation donné jadis par sa sœur des lettres ? Admettra-t-elle le buste de Darwin dans la salle de ses séances ? Elle pourrait d'autant mieux graver :

Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre.

qu'elle ne compte plus de Cuvier ni de Geoffroy Saint-Hilaire et qu'en nommant Darwin elle eût enfin possédé un savant de premier ordre.

La patrie de Darwin n'est certes pas la terre des ardeurs révolutionnaires ni des audaces philosophiques. Elle sera pourtant plus juste envers lui. Aucune pompe ne lui coûtera pour célébrer ses obsèques. Nous faisons pas trop les dédaigneux après tout. Les quatre derniers siècles assurent à l'Angleterre, jadis si fière de ses marins et de ses guerriers, aujourd'hui si vaine de sa richesse, une assez belle place dans l'histoire de l'esprit humain. Au seizième siècle, c'est Shakespeare qui découvre un nouveau monde dramatique plus riche, plus vaste et plus profond que le monde des Eschyle et des Sophocle.

Au dix-septième, c'est le peuple anglais tout entier qui fait le poème, l'épopée des temps nouveaux, qui inaugure dans l'univers politique la grande période révolutionnaire. Au dix-huitième, c'est Newton qui complète l'œuvre de Kopernic, répand dans l'espace le mouvement infini et brise en mille fragments les vieilles cosmogonies de l'immobilité. Au dix-neuvième, c'est Darwin, dont la baguette magique évoque la grande ascension de la vie et l'incessante transformation des êtres.

Charles Longuet.

JOURNÉE

Le *Journal officiel* contient un mouvement judiciaire important. Notons les nominations de M. Barbier comme procureur général près la cour de cassation, et de M. Baudouin comme président de chambre à la même cour. Ce mouvement porte, en outre, nomination de neuf procureurs de la République, quatre substituts du procureur général, onze substituts du procureur de la République, cinq conseillers à la cour, un avocat général, un président au tribunal de première instance, deux vice-présidents, sept juges, huit juges suppléants, sept juges d'instruction, et enfin huit juges de paix, ces derniers en Algérie.

Le *Journal officiel* publie la loi portant approbation du traité de commerce franco-italien. Ce traité est encore, comme on le sait, soumis aux délibérations du Parlement italien, et la commission législative, chargée de son examen, l'a accepté à la majorité de huit sur neuf. Une dépêche de Rome affirme aujourd'hui que le traité pourra être ratifié le 12 mai, pour entrer en vigueur le 15, à la limite de la prorogation du traité antérieur.

On assure qu'en présence du mouvement qui s'est dessiné, sur plusieurs points du territoire, aux élections du 16 avril, contre le cumul du mandat législatif avec les fonctions municipales, cette question sera une des premières que la Chambre examinera et règlera dès la rentrée.

Elle est, du reste, déjà saisie de deux propositions qui s'y rattachent : l'une émanant de M. Riquès de Filhol et l'autre de M. Bernard (du Doubs).

On sait que la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, qui est, depuis l'année dernière, en vigueur dans toute la France, n'avait pu, jusqu'à ce jour, pour

des considérations purement budgétaires, être promulguée en Algérie.

Le ministre de l'Instruction publique, dans le but d'étendre aux communes de notre grande colonie africaine l'application de cette loi, déposera, des premiers jours de mai, sur le bureau de la Chambre une demande de crédit supplémentaire s'élevant à 1,400,000 francs.

M. Camescasse, préfet de police, a eu une conférence avec le président du conseil, au sujet d'un projet de loi concernant la prostitution.

Ce projet sera élaboré dans une série de conférences entre le préfet de police et le ministre de l'Intérieur, puis soumis au conseil des ministres, qui l'examinera et l'arrêtera définitivement.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer une circulaire aux chefs de corps au sujet des manœuvres de brigade avec cadres. Ces manœuvres de brigade seront exécutées, en 1882, avant les manœuvres d'automne.

Le ministre prescrit de faire les manœuvres d'infanterie de préférence sur les terrains où devront être exécutées les manœuvres d'automne, lorsque toutefois les distances ne seront pas trop considérables. Afin de connaître les prévisions de dépenses, le ministre prie les chefs de corps de lui envoyer pour le 1^{er} mai, en même temps que les programmes, les renseignements suivants :

1^o Nombre d'officiers supérieurs, d'officiers subalternes, d'hommes et de chevaux prenant part à chaque manœuvre ;

2^o Pour chacun, le nombre des journées de déplacement en sus des cinq jours réglementaires des manœuvres ;

3^o Distances kilométriques à parcourir en chemin de fer, aller et retour (pour officiers, hommes et chevaux).

Le général Billot se réserve de faire modifier au besoin quelques programmes, dans le cas où l'ensemble des dépenses dépasserait les crédits alloués pour ces exercices.

Tous les hommes de troupe prenant part à ces manœuvres auront droit à l'indemnité journalière de 2 fr. 50, et deux voitures à bagages seront affectées à chaque brigade d'infanterie.

Les vœux que les conseils généraux de la Dordogne, du Gers, du Morbihan, des Basses-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, de la Vendée, de la Haute-Garonne, ont émis contre la loi sur l'enseignement primaire, obligatoire et laïque, vont être annulés par l'autorité compétente, comme entachés d'un caractère illégal.

Nous n'en avons pas encore fini, paraît-il, avec les scandales financiers. On annonce, en effet, qu'un grave incident se serait produit à la dernière assemblée des actionnaires d'une grande société financière. Plusieurs notabilités du parti clérical seraient fortement compromises dans cette affaire, analogue à celle de la banque Bontoux.

LES FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE

A ceux de nos amis qui voudraient encore douter que le ministère Freycinet ne soit pas exactement les mêmes errements que les précédents ministères et particulièrement que le cabinet Gambetta, nous recommandons les nominations suivantes qui viennent de paraître à l'*Officiel* :

M. Hippolyte Durand, nommé inspecteur général de l'Instruction primaire, avec juridiction sur sept départements du centre, dont un, celui de Maine-et-Loire, connu pour être un des derniers refuges du parti clérical.

Au mois d'avril 1873, M. Durand écrivait à l'*Union de l'Ouest*, organe de M. de Cumont, une lettre où se trouvait la phrase suivante :

Je défends depuis un an, avec une énergie conviction, non sans labeur et sans débâcles, la cause sacrée, à mes yeux, des ÉCOLES CHRÉTIENNES d'Angers ; je ne me repens pas de ma peine.

Et le fait est que M. Durand retarda tant qu'il put la laïcisation des écoles publiques et ne cessa de dénigrer les républicains aux gouvernements d'ordre moral. Aujourd'hui, c'est lui qu'on charge de surveiller l'exécution de la loi d'enseignement laïque.

M. le général de Launay, nommé au commandement vacant de la 5^e division d'infanterie (3^e corps d'armée) à Paris.

On se rappelle que le général de Launay, la même que le ministre Gambetta avait appelé aux fonctions de directeur de l'infanterie et que le ministère Freycinet avait fait mine un instant de mettre en disgrâce, avait été chargé par M. de Rochebouët, à la veille du 14 octobre, de l'exécution du fameux plan n^o 2, relatif au « balayage du boulevard Montmartre ».

On ne prétendra pas, cette fois, comme on l'a fait pour le général du Barail, qu'il n'a pas été comblé des faveurs ministérielles.

Ajoutons que si le cabinet sait, parmi les réactionnaires, distinguer les plus fougueux pour leur confier des fonctions publiques, il n'est pas toujours très heureux dans le choix des républicains.

M. Barbier, par exemple, qui vient d'être nommé procureur général à la cour de cassation, est surtout connu par l'enthousiasme avec lequel il servit autrefois l'empire. Il est vrai que, depuis, il assista M. Carot dans l'affaire des décrets, en qualité de vice-président du tribunal des conflits. Mais si l'on veut être éclairé sur la fermeté de ses opinions actuelles, il suffit de s'en rapporter au *Français*, qui le connaît bien, et qui nous affirme que lui n'est plus disposé que lui à offrir, le cas échéant, à la royauté « l'hommage d'un dévouement toujours jeune ».

A joindre à la liste cet avocat général nommé récemment président de Chambre à Toulouse, et dont un des premiers mots,

en apprenant qu'il devenait inamovible, aurait été, dit-on : « Enfin, me voilà libre ! »

Décidément M. de Freycinet s'applique mal à justifier la confiance mise en lui par quelques radicaux.

Les journaux espagnols nous apportent le texte de l'allocution prononcée par M. Andrieux au roi d'Espagne, en lui remettant ses lettres de créance. Il n'y a pas un mot à extraire de cette allocution banale, absolument semblable à toutes celles qui se débitent en pareilles circonstances. M. Andrieux a constaté qu'il n'aurait pas besoin d'un « grand travail » pour entretenir les bonnes relations qui existent entre la France et l'Espagne et qu'il aurait « peu de mérite à attendre ce but ». C'est, espérons-nous, fort juste et, à coup sûr, fort heureux ; car s'il fallait beaucoup de mérite et un « grand travail » pour maintenir nos bons rapports avec l'Espagne, personne ne serait plus capable que M. Andrieux de les compromettre.

LA CROISADE

Nosseigneurs les évêques de France me paraissent bien mous. On n'a jamais vu de croisade menée avec plus de discrétion. Voyez quel chemin on a fait depuis trois semaines. Le lendemain du vote qui proclamait la neutralité des écoles parut un manifeste ardent signé de la plupart des députés de droite. Ce document avait l'aspect sinistre d'un appel à la révolte. Ce groupe de législateurs déclarait « que la loi du 28 mars était contraire à la liberté religieuse et aux droits des pères de famille ». Ensuite on ferait appel « aux efforts de tous les bons citoyens pour conjurer les résultats déplorables de la législation nouvelle ». On proclamait le devoir « de s'y opposer énergiquement, et d'assurer ainsi le respect dû à la foi des populations ». Le dernier paragraphe de ce manifeste, qui sonnait comme un tocsin, parlait d'« arbitraire et d'oppression ». Parmi les signataires, je trouve le nom de M. Freppel, évêque d'Angers.

Où en est-on aujourd'hui ? Les pères de famille doivent commencer à trouver qu'il ferait bien, à l'avenir, de se méfier de ces circulaires. Il n'est plus question « ni d'arbitraire, ni d'oppression ». On ne parle plus de « résister énergiquement » à la loi. On donne discrètement le conseil de filer doux et d'envoyer ses enfants à l'école.

J'ai sous les yeux la lettre pastorale de M. de Bonnechose, archevêque de Rouen. Il parle comme M. Freppel. Non pas comme M. Freppel quand il signait le manifeste de ses collègues de droite. Mais comme M. Freppel, revenu à Angers, et à de meilleurs sentiments. — Si cette façon de parler ne vous choque pas. M. de Bonnechose se contente d'« exprimer ses regrets et ses inquiétudes » à propos de la loi du 28 mars. C'est faible pour un croisade. Et plus loin il ajoute : « la loi, selon les commentaires de ses auteurs, ne commande pas l'impie, mais la neutralité ». On n'est pas plus conciliant.

Je laisse de côté les distinctions que les casuistes de l'épiscopat se réservent de faire à propos de cette « neutralité ». Ce qui est certain, c'est que pour le quart d'heure, on subit la loi à laquelle on se proposait de résister il n'y a pas trois semaines. Pour une croisade, cela n'a pas une très brillante tournure.

Dans un pays voisin, en Belgique, l'épiscopat se montra plus éréne il y a trois ans. Quand la Chambre belge eut voté la loi de laïcité, les évêques entrèrent ouvertement en guerre contre l'État, et essayèrent de rendre coup pour coup. Je recommande aux organisateurs de croisades la lecture d'un document fort intéressant, qui vient d'être distribué à la Chambre belge. C'est le rapport de M. le Hardy de Beaulieu sur l'enquête scolaire.

Ce document donne vraiment l'idée d'une croisade menée avec vigueur. Voilà des évêques qui s'y entendaient. Attaques à la réputation des personnes, à leur honneur, à leur considération civile, tentatives de corruption auprès des fonctionnaires de l'enseignement, menaces, dénominations publiques, mises à l'index, dérisures de l'ordre religieux, refus de sacrements, etc., etc. C'est un siège en règle fait contre une loi de l'État.

Vous connaissez trop la tactique habituelle des clergés, pour ne pas savoir que cette lutte de tous les jours ne resta pas circonscrite aux disputes de la place publique. Elle pénétra dans les familles et l'épiscopat tenta de désorganiser le foyer. Il faut citer le rapport de M. le Hardy de Beaulieu :

Des femmes ont été provoquées dans le confessionnal, et même publiquement dans des sermons, à refuser non-seulement l'obéissance à leurs maris, mais même la cohabitation ; plusieurs ont été engagées et déterminées à désobéir le conjoint avec leurs jeunes enfants, plutôt que d'obéir au chef de la famille ; dans plusieurs cas les menaces ont été suivies d'effet ; dans d'autres, la désunion, la discorde ont été la conséquence d'exhortations des confesseurs ou des prédicateurs.

Dans des cas plus nombreux encore, des enfants, même de six ans, ont été engagés à désobéir à leurs parents ou à ne pas se rendre en classe, à faire l'école buissonnière plutôt que d'obéir aux parents.

Des prêtres ont engagé des enfants de 14 à 16 et à 18 ans à désobéir à leurs parents, leur disant qu'à cet âge ils ne doivent plus obéir.

sance, et co'orant cet enseignement immoral de prétextes religieux.

Des filles de 14 à 18 ans, obéissant à ces provocations insensées, ont déserté le toit paternel pendant plusieurs jours.

Après de tout cela, comme nos évêques paraissent pâles ! Il est vrai de dire que cette bataille de trois années n'a pas servi à grand chose. Le rapport de M. le Hardy de Beaulieu constate que l'épiscopat belge s'est singulièrement calmé. Tout ce tapage est tombé devant le bon sens des populations. En rassemblant toutes ses forces, le fanatisme n'aurait pu tenir campagne que quelques mois en Belgique. Et c'est peut-être ce cruel précédent qui a inspiré de salutaires réflexions aux évêques français. On a désespéré assez vite de réveiller la foi chrétienne chez ces trente millions de catholiques, dont on parle avec une si ridicule jactance quand on est à la tribune.

De cet aveu d'impuissance, il y aurait peut-être un très utile enseignement à tirer pour ceux qui nous gouvernent. Ce nous dit-on quand nous demandons la séparation des Églises et de l'État ? On nous dit : attendez, cela se fera plus tard. Pour le moment, il y a une trop grosse majorité de catholiques en France. Vous blesserez les consciences, et le lendemain le clergé allumerait la guerre civile.

Vous voyez que le clergé a beaucoup de peine à allumer quelque chose.

Edouard Durrant.

La religion et la monarchie, s'appuyant l'une sur l'autre, finissent toujours par faire bon ménage ensemble. Après avoir longtemps boudé l'Église, M. de Bismarck semble sur le point de se réconcilier avec elle. Il y a, d'ailleurs, longtemps que la comédie se prolonge et que M. de Bismarck cherche un procédé pour obtenir, en échange de ses compromissions avec Rome, l'appui du centre ultramontain dans le vote de ses projets de loi financiers, économiques et sociaux. Voici, à ce sujet, les renseignements intéressants publiés par l'*Italie* :

Un beau jour M. von Schlozer, délégué par le chancelier de l'Empire d'Allemagne, frappa aux portes du Vatican, en annonçant l'incognito le plus profond. Il retourna à Berlin, puis revint une seconde fois à Rome, et le rétablissement de la légation prussienne, ainsi que la nomination de plusieurs évêques furent le résultat de son œuvre.

Mais M. de Bismarck ne se bornait pas là ; pendant que son représentant traversait l'Océan pour présenter ses lettres de rappel au président des États-Unis, l'officielle *Post* lançait le fameux blâme que l'on sait ; les articles sur la situation précaire de la papauté après la nuit du 13 juillet étaient publiés. C'était un billet de présentation plein d'amabilité pour le pape qui devenait les lettres de créance définitives de son ministre près le Vatican. Le pape pourrait-il exiger davantage ? Certes non. Mais le prince de Bismarck, qui connaît son monde, voulait combler S. Sainteté.

Quotique la paix ne soit pas encore signée et bien que M. de Schlozer n'ait pas encore présenté ses lettres de créance, voilà le prince Henri de Prusse, petit-fils de l'empereur, qui arrive à Rome, et après avoir présenté ses hommages au roi d'Italie, demande et obtient une audience de Sa Sainteté. Au lendemain, le même fait se reproduit : un roi protestant, le roi Charles de Wurtemberg, oubliait au Quirinal son nom de comte de Teck, qui cache son incognito, se rend au Vatican en forme officielle et est reçu avec tous les honneurs dus aux souverains.

Peut-on nier après cela que ce ne soit pas la Prusse qui se montre empressée à conclure la paix ? Pour émettre l'opinion contraire, il faudrait supposer que cette première visite d'un Hohenzollern au Vatican après 1870 a eu lieu à l'insu du prince de Bismarck. Or, cela est impossible, car c'est par deux fois que M. de Schlozer, l'homme de confiance, a présenté le prince Henri et le roi Charles au pontife.

En réponse à un article du *Télégraphe*, signé de M. Bernard Lavergne, la *Republique française* écrit ceci : « Jamais le plan préconçu, l'idée fixe de mettre tout le gouvernement de la France dans la Chambre et non pas seulement dans la Chambre mais dans ses commissions ne s'était révélé avec une aussi complète franchise. »

Pourquoi cette distinction entre la Chambre et ses commissions ? La *Republique française* trouve-t-elle que les commissions, nommées comme elles le sont aujourd'hui, ne constituent pas une représentation assez complète, assez fidèle de la Chambre ?

Demande-t-elle le retour aux comités spéciaux et permanents, au régime conventionnel ? Au contraire, elle y voit l'abomination de la désolation.

Mais si elle ne veut pas mettre tout le gouvernement de la France dans la Chambre, c'est apparemment qu'elle veut en restituer une bonne part aux assemblées locales, la distribuer sur toute la surface du pays, l'éparpiller en une poussière impalpable.

Quelle erreur ! La *Republique* on le sait, admire le parlementarisme anglais et exerce le régime représentatif de la révolution ; elle préfère Disraeli à Saint-Just et Palmerston à Danton. Si les gambettistes admettent qu'il soit beaucoup pardonné à la Convention, c'est parce qu'elle a un peu guillotiné les Girondins et que les Lorrains de l'opportunisme voient dans la Gironde les seuls partisans des libertés communales.

Mais alors de quoi la *Republique* se plaint-elle ? Y a-t-il donc, en dehors de la décentralisation, un autre système pour ne pas mettre tout le gouvernement de la France dans la Chambre ?

Eh oui ! il y en a un, que nous avons vu récemment à l'œuvre. Aussi pour pénétrer le fond de la pensée opportuniste suffit-il de faire une ou deux variantes à la phrase citée : « Jamais le plan préconçu, l'idée fixe de mettre tout le gouvernement de la France dans un ministère, mais dans son chef, M. Gambetta, ne s'était révélé avec une aussi complète... » Franchise n'est pas le mot. Mais vous ne serez pas embarrassés de trouver les variantes.

Ch. L.

Un journal de Marseille, en quête de bruit et de fausses nouvelles, publie un compte-rendu fantastique d'une réunion imaginaire dans laquelle des députés républicains auraient « longuement agité la question de savoir ce qui se produirait au cas où, pour une cause quelconque, la présidence de la République deviendrait vacante. »

Il est inutile, croyons-nous, de prémunir nos lecteurs contre la fantaisie de cette nouvelle, inspirée par un amour trop grand du ministère Freycinet. Il n'est pas question, fort heureusement, d'une vacance de la présidence de la République — et, dans le cas où cette vacance se produirait, ce qu'il y aurait de mieux à faire ce serait de suivre le conseil donné en 1848, par M. Grévy lui-même et de supprimer la présidence. De cette manière, on éviterait toutes les complications dont parle le journal auquel nous faisons allusion. Ce serait à quel point pourrait faire de mieux dans l'intérêt de la République.

LA MER INTÉRIEURE D'AFRIQUE

Hier matin, M. de Freycinet a eu une longue entrevue avec le commandant Roudaire et M. Ferdinand de Lesseps, au sujet de la création d'une mer intérieure en Afrique, au moyen du percement des chotts.

Le président du conseil a l'intention de constituer une grande commission de quarante-cinq membres, composée de fonctionnaires appartenant aux divers ministères, qui auront à s'occuper de cette affaire et aux corps savants qui seront appelés à donner leur avis.

On assure que le gouvernement ne contribuera pas aux dépenses de cette colossale entreprise, pour la réalisation de laquelle M. Roudaire ferait appel aux capitaux privés.

L'agence Havas reçoit la dépêche suivante du Caire, 20 avril :

On a fait aujourd'hui de nouvelles arrestations, ce qui élève à cinquante environ le nombre des officiers prisonniers.

NOUVELLES D'IRLANDE

Le *Standard* du 20 signale un attentat commis contre M. Shaw, député de Cork. Au moment où le train porte portant les malles de l'Irlande passait à Aber station, en route pour Londres, un coup de fusil a été tiré sur le train et la balle a traversé la portière du compartiment dans lequel se trouvait l'honorable député. Les journaux anglais annoncent qu'un huissier au service de lord Leconfield, a été trouvé assassiné sur la route, près de Killybeg. Mardi soir, un individu faisant partie d'un groupe de six hommes à faces noircies, a tiré un coup de fusil sur le sous-constable Turney, près de la caserne de Derranavoggy, comté de Roscommon.

L'agent qui n'a pas été blessé, a tiré quelques coups de revolver sur les assaillants dont plusieurs, à ce qu'on croit, ont été blessés. Le *Standard* du 20 publie une lettre de Limerick, annonçant que les fermiers récemment expulsés des propriétés de lord Cloncurry, dont les familles forment un total d'environ 600 personnes, ont informé le bureau de bienfaisance de Limerick, qu'à la prochaine distribution, ils se présenteront pour recevoir des secours.

Le bureau de bienfaisance est très perplexé pour trouver les moyens de faire face à des besoins aussi considérables.

Le dernier numéro de l'*United Ireland* contient un article de fond invitant tous les fermiers de l'Irlande à se préoccuper de la situation de leurs laboureurs, à moins qu'ils ne tiennent à voir surgir une agitation en comparaison de laquelle le mouvement de Land League n'était « qu'une crise d'été. »

D'après les journaux anglais, les désordres provoqués par l'hostilité existant entre ouvriers irlandais et anglais ont recommencé à Cambrone avant hier, à la tombée de la nuit. La foule ameutée, a poursuivi à coups de pierres une patrouille de sept policemen et a brisé les fenêtres et les volets de leur quartier général ; plusieurs constables ont été blessés grièvement. Le colonel Gilbert, commandant en chef de la police, placé à la tête d'une centaine de constables, a été obligé de se retirer devant les émeutiers, qui ont poursuivi la

On télégraphie de Londres, 21 avril, à l'agence Havas que des troubles sérieux ont éclaté à la suite d'une grève de mineurs dans le nord du pays de Galles. Il y a eu quelques édifices endommagés, et des fenêtres brisées. La force armée a dû intervenir. Les troubles continuent.

D'après les journaux anglais, les désordres provoqués par l'hostilité existant entre ouvriers irlandais et anglais ont recommencé à Cambrone avant hier, à la tombée de la nuit. La foule ameutée, a poursuivi à coups de pierres une patrouille de sept policemen et a brisé les fenêtres et les volets de leur quartier général ; plusieurs constables ont été blessés grièvement. Le colonel Gilbert, commandant en chef de la police, placé à la tête d'une centaine de constables, a été obligé de se retirer devant les émeutiers, qui ont poursuivi la

D'après les journaux anglais, les désordres provoqués par l'hostilité existant entre ouvriers irlandais et anglais ont recommencé à Cambrone avant hier, à la tombée de la nuit. La foule ameutée, a poursuivi à coups de pierres une patrouille de sept policemen et a brisé les fenêtres et les volets de leur quartier général ; plusieurs constables ont été blessés grièvement. Le colonel Gilbert, commandant en chef de la police, placé à la tête d'une centaine de constables, a été obligé de se retirer devant les émeutiers, qui ont poursuivi la

D'après les journaux anglais, les désordres provoqués par l'hostilité existant entre ouvriers irlandais et anglais ont recommencé à Cambrone avant hier, à la tombée de la nuit. La foule ameutée, a poursuivi à coups de pierres une patrouille de sept policemen et a brisé les fenêtres et les volets de leur quartier général ; plusieurs constables ont été blessés grièvement. Le colonel Gilbert, commandant en chef de la police, placé à la tête d'une centaine de constables, a été obligé de se retirer devant les émeutiers, qui ont poursuivi la